



Ville de Saint-Laurent-du-Maroni

Sèves de Guyane

-----

**PROCES VERBAL  
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU JEUDI 19 DECEMBRE 2013**

-----

L'an deux Mille treize, le Jeudi dix neuf Décembre à 18 heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Laurent-du-Maroni s'est réuni sous la présidence de Monsieur Léon BERTRAND, Maire, suite à la convocation adressée le Vendredi 13 Décembre 2013.

**PRESENTS** : M. Léon BERTRAND, Maire – Mme Sophie CHARLES- M. Laurent ADELAAR - Mme Yvonne VELAYOUDON - M. Germain BALMOKOUN- Melle. Bénédicte FJEKE -M. Franck THOMAS - M. Sylvio VAN DER PIJL - M. Bernard BRIEU - M. Gilbert SAINTE-LUCE - Mme Josette LO A TJON- Mme. Hélène PERRET - M. Jean GONTRAND - Mme. Daniéla STOMP - M. Bernard SELLIER- Mme. Cécile ALFRED - M. Serge-Aimé SAINT-AUDE - M. Jean Paul RANDOLPH - M. Alain PANELLE.

**ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION** : Mme Agnès BARDURY à Mme Josette LO A TJON – M. Michel VERDAN à M. Jean GONTRAND – M. Patrick ARMEDE à M. Germain BALMOKOUN.

**ABSENTS EXCUSES** : -M. Roland JOSEPH- M. David CHEMINEL - Mme Malaïka ADAM- Melle Jessie BERTRAND - M. Philippe JOAN.

**ABSENTS NON EXCUSES** : - Melle. Ruth SIMON - Melle Lyvie CLAUDE - M. Jocelyn MADELEINE - Mme Diana JOJE épouse PANSA - Mme Edmonde MARTIN – M. Jean Elie PANELLE.

**Monsieur le Maire** ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux Conseillers Municipaux. Puis il demande au Directeur Général des Services de procéder à l'appel des élus.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut donc valablement délibérer dit Monsieur le Directeur Général des Services.

**Monsieur le Maire** remercie Monsieur le Directeur Général des Services.

Avant d'aborder l'ordre du jour, **Monsieur le Maire** dit : « Vous avez vu que nous avons eu une séance tout à fait particulière cet après midi, je pense que ça sera la dernière de l'année.

Simplement, nous avons voulu véritablement aller vite pour notamment un point particulier, il s'agit de la tribune démontable puisque nous avons pris un engagement par rapport aux jeunes du basket, de faire en sorte que les play-off cette fois ci, soient joués à Saint Laurent du Maroni pour qu'enfin, nous l'espérons, nos équipes puissent l'emporter de façon définitive par rapport à Cayenne quand on connaît les handicaps qui peuvent être corrigés par rapport à cela, c'est l'une des raisons essentielles qui m'ont obligées à vous réunir ce soir.

Comme d'habitude, je vais proposer un changement de l'ordre du jour, c'est juste un point supplémentaire à ajouter, on a dû vous faire parvenir un courrier en séance, nous avons trois points à l'ordre du jour, est-ce que vous êtes d'accord sur la modification de cet ordre du jour ? »

Pas d'opposition, ni d'abstention, la modification de l'ordre du jour est ainsi approuvée à l'unanimité.

### 1°) NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

**Monsieur le Maire** propose de désigner Madame Cécile ALFRED et demande s'il n'y a pas d'observations ?

Pas d'observations, **Madame Cécile ALFRED** est désignée à l'unanimité en qualité de Secrétaire de séance.

### 2°) FOURNITURE D'UNE TRIBUNE DÉMONTABLE :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal, qu'un appel d'offres selon la procédure adaptée, article 28 du codes des marchés publics pour l'aménagement d'une tribune télescopique au gymnase Maximin Noël a été lancé par consultation le 29 novembre 2013.

Ledit marché se décompose en deux variantes

- ✓ Variante tribune démontable
- ✓ Variante tribune télescopique

Husson International base (démontable)	Husson International variante télescopique	Master industrie variante (démontable)
<b>84 186,00 €</b>	<b>89 186,00 €</b>	<b>50 345,00 €</b>

Deux entreprises ont répondu dans les délais prescrits : Master Industrie, Husson International.

Cependant dans le cadre de cette procédure, la Maitrise d'ouvrage a souhaité organiser une négociation afin de permettre aux entreprises de fournir des éléments complémentaires et

proposer à celles qui le souhaitent de présenter une nouvelle offre notamment en tribune télescopique.

Seule la société Husson International a présenté une réponse à la négociation dans les délais prescrits.

Husson International base (démontable)	Husson International variante télescopique	
<b>79 242,00 €</b>	<b>86 143,00 €</b>	

Ladite commission d'appel d'offres réunie le 19 décembre 2013 a retenu l'offre de Husson International sur la variante télescopique pour un montant de **86 143,00 €**

Il est demandé à l'assemblée délibérante de bien vouloir :

- **APPROUVER** le marché pour la fourniture d'une tribune télescopique
- **ATTRIBUER** le marché à la société Husson International pour un montant de **86 143,00€**
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'adjoint habilité à signer tout document se rapportant à ce projet.

**Monsieur le Maire** demande s'il y a des observations ?

**Monsieur le Maire** propose à Monsieur Elie SALEG, Directeur du Service Municipal des sports ou encore à Monsieur Germain BALMOKOUN, 6<sup>ème</sup> Adjoint Délégué au sport, d'apporter des précisions sur ce projet de délibération.

**Monsieur Germain BALMOKOUN** dit : « Je voudrais préciser simplement que ce sont des tribunes de 250 places ».

**Monsieur Elie SALEG** précise : « C'est une tribune de 250 places qui est en plus très pratique car elle peut être rangée sur le mur. Ce sont des places nettoyables après chaque match, contrairement à la tribune démontable qui est plus problématique puisqu'il faut démonter, remonter, c'est la raison pour laquelle nous avons choisi l'option *télescopique* ».

**Monsieur le Maire** demande s'il y a d'autres observations ou d'autres demandes ?

**Monsieur Bernard SELLIER** : « Je vais simplement dire que j'ai participé à la commission d'appel d'offres, il y a eu un rapport d'analyses extrêmement fouillé. Une tribune « *télescopique* » c'est manifestement plus pratique, plus moderne, il n'y a pas de risque de casser les pièces quand on démonte et quand on remonte et que par ailleurs c'est un des cas où la valeur technique comptant pour 60%, on voit que c'est quand même le critère essentiel, la qualité par rapport au prix puisque l'application des formules sur critères, il y en avait quatre, mettait nettement en tête cette offre combien même elle était la plus chère ».

**Monsieur le Maire** demande s'il y a d'autres observations ?

**Monsieur Alain PANELLE** : « Juste une question, la variante télescopique est une variante intéressante pour le service des sports ? Je reviens à une chose, je vois que nous n'avons pas eu de retour concernant les deux autres prestataires ».

**Monsieur Laurent ADELAAR** porte une petite rectification : « Il y a eu un seul prestataire ».

**Monsieur Alain PANELLE** demande est-ce que ce seul prestataire présentait qu'une offre avec variante démontable, ou présentait-elle une offre de tribune télescopique ?

**Monsieur Elie SALEG** répond : « Nous avons fait un appel à la négociation, seule la société Husson International a répondu concernant la variante télescopique ».

**Monsieur le Maire** demande s'il y a d'autres observations ?

**Madame Daniéla STOMP** : « Je voulais juste savoir si c'est une tribune qui sera installée essentiellement au gymnase ou est-ce qu'elle pourra être démontée et réinstallée ailleurs ? »

**Monsieur Elie SALEG** répond : « Elle sera installée uniquement au gymnase ».

**Monsieur le Maire** dit : « Oui, une fois qu'elle sera installée on n'y touchera plus ».

**Monsieur Laurent ADELAAR** intervient : « Il serait bien que Monsieur SALEG puisse faire un point sur la suite des opérations à savoir qu'aujourd'hui c'est un financement à 100% de la collectivité, mais nous avons quand même un peu de financement sur la base avancée pour les travaux qui doivent se réaliser dans le gymnase, il serait bien d'apporter ces informations à l'ensemble des collègues ».

**Monsieur Elie SALEG** dit : « Oui tout à fait Monsieur ADELAAR. Le financement que nous avons eu pour la base avancée va aussi compléter le nombre de places parce que nous avons un projet pratiquement de 500 places assises, ce qui fera à la fin 550 places, actuellement en catégorie C, on passera à la catégorie B, le projet de la tribune en dur est toujours d'actualité ».

**Monsieur le Maire** dit : « Donc ce projet se poursuivra normalement, nous sommes en train d'analyser les offres pour faire le choix du maître d'œuvre, mais les financements sont toujours là ».

**Monsieur Elie SALEG** dit : « il s'agit de maître SALLES ».

**Monsieur Serge Aimé SAINT AUDE** : « Je voudrais savoir quand sera livré cet équipement à Saint Laurent et quand sera-t-il monté ? »

**Monsieur Elie SALEG** répond : « Sachant que la date des play-off est fixée à la fin du mois de Mars, nous sommes dans les délais pour le mois de Mars ». La tribune sera montée et livrée par la société ».

**Monsieur le Maire** dit : « c'est la raison pour laquelle je vous ai réuni aujourd'hui, c'est pour maintenir les délais pour les play off.

**Monsieur le Maire** dit : « S'il n'y a pas d'autres observations, je mets aux voix ce projet de délibération ».

Pas d'opposition, ni d'abstention.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** le marché pour la fourniture d'une tribune télescopique
- **DECIDE D'ATTRIBUER** le marché à la société Husson International pour un montant de **86 143,00€**
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'adjoint habilité à signer tout document se rapportant à ce projet.

**3°) AVENANT N° 1 AU MARCHE « POLE EPURATOIRE SUD – LOT N° 0 : TERRASSEMENTS PRELEMINAIRES » :**

La commune de Saint-Laurent Du Maroni a lancé un marché pour la réalisation des terrassements préliminaires dans le cadre l'opération de création du pôle épuratoire Sud.

Lors du démarrage des travaux, des personnes occupant illégalement le site ont bloqué le chantier. Cette situation a engendré une immobilisation du matériel de l'entreprise puis un repliement des engins sous la menace de destruction. Après négociations avec la commune et intervention de la Police Municipale, ces occupants ont laissé l'entreprise reprendre les travaux.

Cette immobilisation du matériel puis le repliement de celui-ci ont engendré une plus value de 11 250 euros.

La digue de rejet des effluents de la station d'épuration vers la Balaté traverse une crique dont la taille a été sous-estimée en phase projet. Il s'est avéré nécessaire de mettre en place deux buses en PE de diamètre 1200 mm en lieu et place d'une buse PVC de diamètre 500 mm afin de permettre le bon écoulement de cette crique. À chaque extrémité de ce passage, busé, il sera mis en place un enrochement devant servir de tête de buse et de protection des talus de la digue.

L'ensemble de ces nouvelles prestations représente une plus-value de 13 000 €

Le montant total des prestations supplémentaires s'élève à 24 250 euros, soit 8,9% du montant du marché initial de 271 310 euros.

La commission d'appel d'offres, réunie le 19 décembre 2013 a donné un avis favorable sur ce projet d'avenant.

Il est demandé à l'assemblée délibérante de bien vouloir :

- ✎ **APPROUVER** l'avenant n°1 au marché «Pôle épuratoire Sud – Lot n°0 : terrassements préliminaires» ;
- ✎ **AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'adjoint habilité à signer tout document se rapportant à ce projet.

**Monsieur le Maire** demande quels sont ceux qui souhaitent avoir des informations supplémentaires ?

**Monsieur Alain PANELLE** intervient : « Je vais demander des informations supplémentaires à Monsieur SELLIER parce que je pense que c'est lui qui doit en avoir concernant cet avenant sur les travaux. Pourquoi je dis ça, parce que régulièrement sur les appels d'offres, des marchés déjà attribués, il y a un projet, l'étude est réalisée, le projet est ficelé, nous avons un coût et lors de la réalisation des travaux on se rend compte toujours qu'on avait oublié quelque chose, voilà ».

**Monsieur Bernard SELLIER** répond : « J'allais donner cette information, ce n'est pas un oubli, même si ça peut arriver. Le terrain était occupé par une personne à qui on avait voté il y a déjà plusieurs mois, une indemnité de dédommagement, c'est un cas réglementaire, ceci dit l'entreprise elle-même a eu des frais indus, c'est la première partie de l'avenant.

Ensuite, le terrain à cet endroit là, était boisé, j'ai beau être forestier et donc connaître la forêt, tant qu'on n'a pas découvert vraiment le terrain, on n'a pas tout vu, donc un ouvrage par soucis d'équilibre parce que là, la crique ne coule pas beaucoup, même en saison des pluies, soit appelé à être repris et puis les deux buses c'est une sécurité, et à ce moment là c'est un marais, la piste est complètement en remblais, donc ce sont des choses qui arrivent assez régulièrement.

Troisième et dernier point, l'avenant a évidemment été discuté avec l'entrepreneur, de 29 500 euros si j'ai bonne mémoire, une somme supplémentaire mais qui correspond à des prestations supplémentaires, 24 250, euros qui est soumise à votre approbation.

**Monsieur Alain PANELLE** dit : « Ça a toujours l'air d'être rien, 24 000 € ça a toujours l'air d'être une banalité ».

**Monsieur Bernard SELLIER** : « Je ne dis pas que c'est rien, je ne suis pas à titre personnel banquier d'affaires ou autre, la station d'épuration, ça ce n'est que les terrassements, le lot préliminaire, c'est un programme que vous avez voté, d'ailleurs j'étais absent au mois de juillet, de 23 300 000 euros, sur ce lot là, il y a un petit ajustement et ça représente d'ailleurs que 1% du montant de l'enveloppe, on peut prévoir que quand les autres lots, la restructuration des réseaux et la construction de la station elle-même, marché qu'on a attribué le 12 novembre, seront en place, il y aura forcément des plus et des moins qui ne peuvent être connus à l'avance dès lors qu'il s'agit de quelque chose de neuf ».

**Monsieur le Maire** demande s'il y a d'autres observations ?

**Monsieur Serge Aimé SAINT AUDE** « C'est pour revenir un petit peu sur ce qu'il a dit, le projet lui-même il a été fait par qui, ce n'est pas par les Services techniques, vous avez payé un prestataire pour le faire ? »

**Monsieur Bernard SELLIER** : « Dans cette affaire il y a un groupement de maîtrise d'œuvre qui est représenté par ARTELIA l'ex SOGREAH pour la partie usine et pour la partie réseau également ce sont les terrassements préliminaires, c'est le bureau d'étude local « EAU DYSSEE ».

**Monsieur Serge Aimé SAINT AUDE** : « Quand il y a des surcoûts comme cela, il faudrait peut être que le bureau d'études puisse prendre en partie supporter le coût puisqu'à chaque fois c'est la même chose. Vous payez une prestation, la moindre des choses c'est qu'il y ait un minimum de résultats, ce n'est pas nous à chaque fois, collectivité de revenir sur les petits oublis d'un certain nombre de bureaux d'études alors qu'ils ont été rémunérés pour ça. La moindre des choses ce n'est pas de rester dans son cabinet et de faire des projets, il faut se rendre sur place, vérifier un certain nombre de choses de manière à ce que nous, derrière, nous n'ayons pas à revenir la dessus et payer ».

**Monsieur Bernard SELLIER** : « Je ne vais pas répéter ce que j'ai dit en ce qui concerne un terrain qui est boisé en plus en zone marécageuse, simplement à l'époque de la construction de la piste d'accès au captage il y a également un avenant, nous avons pensé qu'avec la maîtrise d'œuvre, il y aurait une piste de 700 à 800 mètres, il a fallu contourner des marais et nous avons fait une piste de 1100 mètres, c'est un exemple tout à fait comparable.

Deuxième chose, la maîtrise d'œuvre, on ne travaille pas chez les maîtres d'œuvre, ça a fait l'objet d'un marché séparé dans le cadre de la loi MOP que vous connaissez bien chers collègue, il y a évidemment un forfait de rémunération qui a déjà été arrêté, donc ce n'est pas parce que le montant des travaux augmente un peu que la rémunération du maître d'œuvre augmente ».

**Monsieur le Maire** : « Je pense que je partage aussi le point de vue du collègue Serge-Aimé SAINT AUDE, parce que le problème c'est que nous payons des maîtres d'œuvre qui sont donc chargés pour nous d'être nos yeux, d'aller regarder, de vérifier, ce sont eux qui nous aident à concevoir en quelque sorte à arrêter un coût d'objectif. Si derrière, nous revenons à chaque fois pour pouvoir réajuster par des avenants, ça veut dire que le premier travail n'a pas été fait correctement.

Alors moi, sur l'affaire du squat je veux bien prendre, parce que là je me suis déplacé moi-même avec la police municipale, toute une équipe, pour aller demander à Monsieur DENKOYA, de sortir, donc on peut comprendre que ça créé une immobilisation qui n'était pas prévisible.

Sur l'affaire de voir un terrain qui était boisé ou pas, je le dis très sérieusement, il faut vraiment qu'on soit vigilant et j'en reviens à dire et je sens les choses, de la même façon que nous avons fait un rabais extraordinaire, c'est vrai que nous avons gagnés 2 millions d'euros sur l'ensemble du marché mais il faudra aussi que nous soyons vigilants par rapport au choix que nous avons fait la dernière fois, qu'on ne vienne pas nous dire « *on avait prévu ça mais il faudra ajouter 500 000 euros, un million de plus parce que nous n'avions pas vu une roche là où on doit prévoir la station* », on n'en a suffisamment parlé la dernière fois ».

**Monsieur Alain PANELLE** : « Je n'appelle pas ça des erreurs, ce sont des manquements, vous êtes un professionnel, on vous demande de bâtir un projet, de le mener à bien, vous êtes nos yeux, vous êtes un professionnel qu'on engage pour faire un travail sérieux, vous devez le mener à bien et non à nous proposer un projet et après qu'on nous dise une fois que les travaux ont commencés qu'il faudra une rallonge parce que nous n'avions pas pensé à ça, ce n'est pas sérieux je dis ».

**Monsieur Bernard SELLIER** dit : « je ne partage pas en toute cordialité ce point de vue, quand je me suis occupé j'étais à la DAF c'est moi le maître d'œuvre de la route Paul Isnard,

j'ai décidé de moi-même parce qu'il y avait une enveloppe disponible, nous sommes dans le même cas, d'augmenter parfois le diamètre de certaines buses ou même de faire des passages busés supplémentaires, j'avoue que ça n'a pas été gênant puisque la route n'a jamais été submergée ».

**Monsieur le Maire** dit : « Non mais, tu n'es pas mis en cause toi. C'est vrai que nous avons la fâcheuse habitude maintenant, à chaque fois de venir avec des avenants et un de ces jours le contrôle de légalité va nous appeler pour nous dire « que se passe t-il ? ». Je veux bien qu'on en fasse un ou deux de temps en temps, ça voudrait dire que le maître d'œuvre dans le fond il doit se dire « eh bien la collectivité de toute façon, va leur proposer un avenant ».

**Monsieur le Maire** demande s'il y a d'autres observations ?

Pas d'observations, il met aux voix le projet de délibération.

Pas d'opposition, ni d'abstention.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

✚ **APPROUVE** l'avenant n°1 au marché «Pôle épuratoire Sud – Lot n°0 : terrassements préliminaires» ;

✚ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'adjoint habilité à signer tout document se rapportant à ce projet.

#### **4°) PRISE EN CHARGE DU BILLET D'AVION DE MADEMOISELLE ORIANE JEAN FRANCOIS :**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que l'association PYON WON TAEKWONDO Club de Saint-Laurent du Maroni a sollicité une aide financière.

Mademoiselle Oriane JEAN-FRANCOIS doit participer au Championnat de France de Taekwondo qui se déroule à Monaco les 11 et 12 Janvier prochain. L'association précise que les frais d'hébergement et de nourriture sont pris en charge par les participants et par le club et demande une prise en charge des billets d'avion.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- **DE PRENDRE** en charge le billet d'avion (Cayenne-Paris-Nice et retour) de Mademoiselle Oriane JEAN-FRANCOIS pour sa participation au championnat de France de Taekwondo.

**Monsieur le Maire** demande s'il y a des observations et dit : « Il y a deux billets d'avion, j'ai proposé de prendre un billet en charge, l'autre étant à la charge du Club ».

Pas d'observations, je mets aux voix ce projet de délibération dit-il ».

Pas d'opposition, ni d'abstention.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE DE PRENDRE** en charge le billet d'avion (Cayenne-Paris-Nice et retour) de Mademoiselle Oriane JEAN-FRANCOIS pour sa participation au championnat de France de Taekwondo.

Avant de lever la séance, **Monsieur le Maire** informe : « je voudrais juste vous dire qu'hier le conseil d'administration de l'AFD s'est réuni et le prêt a donc été validé pour la Commune de Saint Laurent du Maroni, donc nous avons notre prêt de 20 millions d'euros, Madame PONS est partie aujourd'hui avec les documents que nous avons signés, pour que le déblocage se fasse comme prévu avant la fin de l'année, nous allons, je pense vraisemblablement, voter un budget en équilibre l'année prochaine.

Je tiens à préciser que si ce n'était pas les efforts du conseil municipal depuis six ans en diminuant les déficits année après année, on n'en serait pas là aujourd'hui parce qu'on ne prête qu'à ceux qui peuvent rembourser sinon on nous aurait donné une subvention comme les Communes de Roura ou Mana ».

### **QUESTIONS DIVERSES :**

**Monsieur Gilbert SAINTE LUCE** : « Vous avez fait un communiqué concernant le malheureux accident qu'il y a eu sur la route « Paul CASTAING ». Monsieur le Maire, la route nous appartient, il faudra faire le nécessaire parce qu'il y a à peine deux jours nous avons eu un accident et ce que j'ai vu encore ce matin en allant vers l'établissement scolaire, on est appelé à avoir encore d'autres accidents.

Je me pose la question, ce que je ne souhaite pas, ce que nous ne souhaitons pas d'ailleurs, mais il faut s'attendre qu'un jour nous aurons encore des choses malheureuses sur cette voie. J'avais à plusieurs reprises, demandé, bien que la réglementation ne le permette pas, à ce qu'il y ait une dérogation pour sécuriser cette partie de route en allant vers l'école AMAPA et la CARRIERE, est-ce qu'il ne faudrait pas faire quelque chose ? »

**Monsieur le Maire** dit : « Oui, mais faire quoi ? Cet accident qui s'est passé, je vois mal comment le chauffeur aurait pu l'éviter, il faudrait peut être savoir dans quelle condition que ça s'est passé, peut-être que Monsieur Pascal THOMAS pourrait apporter des précisions ».

**Monsieur Gilbert SAINTE LUCE** dit : « Par rapport au comportement des conducteurs et ce que j'ai vu ce matin, nous risquons d'avoir encore autre chose ».

Intervention de **Monsieur Pascal THOMAS** : « C'est une question de mal chance, pour les personnes qui ne sont pas informées, quelque soit ce qui s'est passé, le bus était à 37 kilomètres/heure. Au moment où l'accident s'est produit, il ne roulait pas vite, il était dans le virage et malheureusement pour X raison, il y a deux hypothèses, la victime est passée sous les roues ou soit elle s'est déportée toute seule et est tombée ou soit un usagé l'aurait bousculé. Le disque dur du bus était bien à 37 kilomètres/heure. Pas d'alcool ni de stupéfiants de la part du chauffeur et de la victime, c'est vraiment ce qu'on appelle de la mal chance ».

**Madame Sophie CHARLES** informe que s'agissant du décès de sœur Cécile, la veillée de prière aura lieu ce soir à 20 H à l'église Bon Pasteur et il y aura une messe demain à partir de 10 H pour les enfants dans les collèges, lycées et écoles dont elle s'occupait ».

L'ordre du jour étant épuisé, **Monsieur le Maire** remercie l'assemblée et dit : « Avant de vous laisser partir je vous souhaite une très bonne fête de Noël et de fin d'année ».

**Monsieur le Maire** lève la séance à 19 heures 35 minutes.

Fait à Saint Laurent du Maroni, le 21 Janvier 2014.

